



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et un et le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, SAMPEDRO Nathalie
Absents excusés : Mme LAURENT Marianne représentée par Mme CAILLAUD Madeleine, M. RALLON Daniel représentée par M. MARIA Roger

*Nb de membres : 15
Présents : 15
Voitants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention :*

Délibération n° 2021_37 : Nuit de Lecture 2022

Le Maire expose au Conseil Municipal la programmation des animations menées par la Médiathèque communale de Clans, et notamment la Nuit de la Lecture qui portera sur le thème « Aïmons toujours ! Aïmons encore ! »

Le montant de la dépense subventionnable s'élève à 1 000 euros TTC et peut bénéficier du concours financier du Conseil Départemental des Alpes Maritimes.

Le Maire sollicite l'aide du Conseil Départemental des Alpes Maritimes à hauteur de 800 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE le budget pour une dépense de 1 000 € TTC,
SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental des Alpes Maritimes à hauteur de 800 euros,
DEMANDE à ce que la part communale de 200 euros soit inscrite au budget prévisionnel de la Commune en 2022,
AUTORISE le maire ou son 1^{er} Adjoint à signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 26/10/2021
Et publication ou notification du 26/10/2021*



LE MAIRE
Roger MARIA